

# LES CARACTÉRISTIQUES DES CONFLITS INTERETHNIQUES:

## LA CAS DU KOSOVO

Marcel Belleau, C.M.A., Ph.D.

Directeur adjoint de la Chaire Téléglobe Raoul-Dandurand en Études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal.

-

### 1. INTRODUCTION

Récemment, suite à des événements tragiques, les médias ont rappelé à notre mémoire un conflit qui dure depuis plusieurs années au Kosovo entre la minorité serbe qui contrôle le pouvoir et les Albanais qui forment l'écrasante majorité (environ 90%) d'une population de deux millions d'habitants. On peut certainement parler de conflit car il s'agit bien d'un antagonisme qui est né de la poursuite simultanée d'objectifs incompatibles dans un même espace (Legault 1979, p.9). En effet, les habitants albanais du Kosovo désirent retrouver un statut particulier pour leur province et même pour une grande proportion d'entre eux, accéder à l'indépendance, alors que les Serbes y sont totalement opposés.

Donald L. Horowitz (1990 pp.453 à 455) a décrit les éléments communs au type de conflit qualifié d'interethnique : relations très centrées sur l'État; relations des protagonistes à la terre, au territoire; notions de priorités locales; liens avec des divisions entre de plus grands groupes; grande appréhension envers les affinités externes par le groupe qui ne jouit pas de ces affinités; peur de la compétition; expérience ou peur de la domination; politique dominée par des partis basés sur l'ethnie.

Le but de cet article est de vérifier si le conflit du Kosovo correspond bien aux critères énoncés par Horowitz et d'explorer quelques possibilités de solutions

### 2. VÉRIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES.

#### A. Relations très centrées sur l'État.

Le système de souveraineté de l'État qui a émergé en Europe entre le seizième et le dix-huitième siècle s'est étendu à l'ensemble du globe au dix-neuvième et au vingtième siècles. Quelques gouvernements ne contrôlent pas entièrement leur territoire. Certains d'entre eux s'occupent de plus de fonctions que d'autres, mais tous aspirent en principe à contrôler tout leur territoire jusqu'à un certain niveau d'activités, et ce contrôle est perçu comme l'expression de la souveraineté, en principe défini comme le pouvoir d'exclure le contrôle des autres. Les conflits interethniques doivent être considérés à la lumière des normes de souveraineté, car si des groupes ethniques se trouvent parfois au contrôle d'un État, d'autres aspirent à y accéder ou à échapper à leur contrôle.

Les parties en conflit formulent des demandes à l'État et dans les cas les plus sérieux, demandent une reconstitution ou une reformulation de l'État (Horowitz 1990, p.453).

Dans le cas qui nous occupe, les Serbes ont fait modifier la constitution en 1989 afin de supprimer le droit du Kosovo à une certaine autonomie consenti en 1974. En juillet 1990, les législateurs albanais de la province ont déclaré le Kosovo province indépendante de la Serbie. Belgrade a alors dissous l'assemblée autonome et le gouvernement du Kosovo.

Pour leur part, les Albanais ont formé un gouvernement et un parlement non reconnus et élu un président en la personne de monsieur Ibrahim Rugova. Celui-ci envisage alors trois possibilités de reconfiguration politique du territoire: une République indépendante du Kosovo; une République regroupant les Albanais de Yougoslavie et qui amputerait ainsi le territoire du Monténégro et de la Macédoine et enfin la fusion du Kosovo et de l'Albanie (M-F Allain et X. Galmiche 1992). L'Armée de libération du Kosovo, plus radicale, passe à l'action terroriste dans le but d'obtenir l'indépendance du Kosovo par la force.

## **B. Relations des protagonistes au territoire.**

Le Kosovo a la malchance d'être le berceau de deux nationalismes antagonistes. C'est là pour les Serbes, que fut installé le Patriarcat de Pec, dans la Serbie médiévale et que le Tsar Lazar fut vaincu par le sultan ottoman Mourad en 1389. La symbolique religieuse fait même du Kosovo le mythe de référence de l'orthodoxie religieuse. Un grand nombre d'églises, de chapelles et de monastères entretiennent la mémoire et la fidélité religieuse orthodoxe d'une province peuplée en majorité d'Albanais musulmans. Depuis six siècles, la province du Kosovo est gardienne de la mémoire des humiliations, frustrations et espoirs de résurrection de la nation serbe. Le nationalisme serbe est alimenté par une histoire de terreur conduite par un conquérant turc et des Albanais tenus pour responsables des agressions, viols, expropriations, exactions contre les maisons et les églises transformées en mosquées et en écuries (Tinck 1998).

Durant l'époque ottomane la région est albanisée et islamisée. Avec la bénédiction des Turcs, les Albanais passés à l'Islam se répandent au Kosovo. Elle devient le berceau du renouveau albanais au XIXe siècle. Ceux-ci revendiquent aussi le Kosovo au nom d'une très lointaine ascendance avec les Thraces qui occupaient la péninsule balkanique avant l'arrivée des Slaves au VIe siècle.

L'arrivée de Slobovan Milosevic à la tête de la Serbie marque l'adoption du programme yougoslave pour le Kosovo. Ce programme prévoit le repeuplement serbe de la province à grand renfort de primes, de salaires préférentiels, de facilités d'accession à la propriété, etc., alors que les Albanais se voient interdits les transactions immobilières et que la banque de la province a elle-même été supprimée. La stratégie vise à imposer un retour du Kosovo, "berceau de la civilisation serbe", à ses "propriétaires originels", et de forcer les Albanais à émigrer (M-F. Allain et X. Galmiche 1992).

## **C. Notions de priorités locales.**

En 1989, les Albanais ont été mis en demeure d'accepter des programmes d'enseignement choisis par des commissions serbes ainsi que des quotas d'inscription pour les études

supérieures. La reprise clandestine de l'enseignement en Albanais pour quatre cent mille étudiants symbolise la résistance collective et organisée. Elle se déroule dans les fermes, dans les maisons, dans une foule de lieux parallèles.

Une phrase illustre bien que l'éducation en Albanais représente une importante priorité : "L'école c'est notre lumière, on lutte pour notre liberté, le crayon est une arme plus forte que les canons" (M-F. Allain et X. Galmiche 1992).

Immédiatement après la suppression de l'autonomie locale par Milosevic en 1989, la Ligue démocratique du Kosovo dirigée par le pacifiste Ibrahim Rugova met en place une contre-société avec ses propres président, gouvernement, parlement, écoles, dispensaires et proclame la République indépendante du Kosovo (C. Chiclet 1998).

Pour les Serbes, nous avons vu précédemment que le Kosovo représente le berceau de leur nation et que leur priorité est de réoccuper le territoire et d'en chasser le plus grand nombre d'Albanais possible.

#### **D. Liens avec des divisions entre plus grands groupes.**

Ce conflit est en lien avec des divisions qui séparent les Musulmans et les Orthodoxes pris comme groupes religieux, les Albanais étant musulmans et les Serbes, orthodoxes. Cette division s'est illustrée de façon sanglante dans la même région, en Bosnie-Herzégovine.

#### **E. Grandes appréhensions envers des affinités externes par le groupe qui ne jouit pas de ces affinités.**

La population serbe minoritaire jouit d'affinités importantes avec l'ensemble des populations serbes de la République fédérale de Yougoslavie et en particulier avec celle de la Serbie. Pour les Albanais, comme les Serbes sont dominants, cette affinité ne peut qu'être menaçante. En Serbie, le pouvoir et l'opposition sont unis dans un même rejet de toute idée d'indépendance du Kosovo. Dès août 1992, l'opposition regroupée sous la coalition DEPOS a insisté sur l'intégrité territoriale de la Serbie et contre la sécession du Kosovo, cette région étant au coeur de l'histoire serbe (C. Lutard 1992).

Les Albanais du Kosovo ont bien sur des affinités avec l'Albanie, mais compte tenu de l'état actuel des difficultés qu'éprouve ce pays, la menace n'est pas très grande pour les Serbes.

#### **F. Expérience de domination.**

En 1968, les Albanais du Kosovo manifestent à Pristina pour demander un statut d'autonomie. Tito qui craint une résurgence du nationalisme serbe, accorde au Kosovo, en 1974, l'autonomie au sein de la République de Serbie (C. Chiclet 1998). En mars 1989, le Parlement du Kosovo entérine une révision de la Constitution de 1974 décidée à Belgrade et qui abroge nombre de prérogatives de la région et, en juillet 1990, la Serbie dissout les institutions politiques albanaises.

En 1989, suite à la suppression de statut de région autonome, l'emploi, la médecine, la presse, la culture, la justice, le commerce et l'éducation sont rationalisés. Privés de leurs droits civiques et sociaux, les Albanais sont depuis lors soumis à des brimades permanentes, convoqués en pleine nuit au commissariat pour des conversations "informatives", emprisonnés pendant trente ou soixante jours, etc. (M-F. Allain et X. Galmiche 1992). Les mêmes auteurs nous informent qu'entre 1990 et 1992, plus de cent mille Albanais du Kosovo ont été licenciés, aggravant ainsi le sort de la province la plus pauvre de l'ex-Yougoslavie (chômage de 50% en 1989). En dix ans, entre sept et huit cent mille personnes ont été interpellées par la police. Plus d'une centaine de civils ont été tués durant la même période. De nombreux cas de torture ont été signalés. La radio et la télévision en albanais ont été supprimées et mille cinq cents journalistes ont été renvoyés. Musées, théâtres, studios de cinéma sont fermés. Les hôpitaux sont devenus pratiquement inaccessibles aux Albanais. Les écrivains et les poètes s'exclament : "peuple albanais deux fois martyr, peuple interdit, Kosovo tache noire de l'Europe".

Le dirigeant de la communauté albanaise, M. Ibrahim Rugova affirme que ses compatriotes sont traités en esclaves. La répression ne cesse de s'aggraver. Le Parlement serbe de Belgrade a décidé de suspendre plusieurs directeurs albanais d'usines et de les remplacer par des Serbes ou des Monténégrins. Dans la même optique, le Parlement cherche à modifier la composition ethnique de cette province. Le 8 août 1992, un programme est voté concernant la colonisation du Kosovo au moyen de l'installation de Serbes et de Monténégrins. À cette fin, 3% des revenus bruts des commerces et des agriculteurs sont prélevés (C. Lutard 1992).

Au début de mars 1998, les Serbes se sont rendus en force dans la région de Drenica, une place forte de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) au nord ouest de la capitale, Pristina. Les Serbes ont déclaré qu'ils avaient détruit le cœur de l'UCK et tué leur leader Adem Jashari. Ils ont aussi mis à mort tous les dix mâles de la famille Ahmeti, suspectée de liens avec l'UCK. Ce raid de quatre jours dans la province a résulté en villages détruits, maisons brûlées, des milliers d'évacués et un nombre indéterminé de morts.

### **G. Peur de la compétition.**

On comprendra facilement suite à la lecture de la section précédente que les Albanais ne se sentent pas capables de compétitionner avec les Serbes dans le cadre politique et social actuel où tous les droits leur sont refusés alors que des privilèges et des primes sont offerts aux serbes pour venir prendre leurs places.

### **H. Politique dominée par des partis ethniques.**

Le 24 mai 1992 Ibrahim Rugova de la Ligue démocratique du Kosovo est élu à la présidence, lors d'un scrutin déclaré illégal par Belgrade, mais M. Rugova est dépassé par des éléments durs qui lui reprochent sa passivité. En 1993 est fondée l'Armée de libération du Kosovo (UCK), qui passe à l'action terroriste à partir de février 1996. C'est à la suite d'un attentat de l'UCK, fin février 1998, que la police serbe a rasé trois villages de la région et a déclenché des opérations de grande envergure, lesquelles ont conduit à la crise actuelle (C. Chiclet 1998). Le 22 mars 1998, Ibrahim Rugova, candidat unique, est de nouveau élu à la présidence lors d'élections non reconnues mais tolérées par les autorités serbes. Il est à noter que les Albanais du Kosovo ont

toujours refusé de participer aux élections en Serbie, rendant ainsi impossible pour l'opposition plus modérée de prendre le pouvoir, laissant toute la place aux nationalistes serbes.

### **I. Le conflit au Kosovo: un conflit interethnique.**

L'examen des caractéristiques propres à ce conflit nous permet de constater une similitude avec la plupart des caractéristiques des conflits interethniques telles que décrites par Horowitz.

### **3. L'INTERVENTION INTERNATIONALE.**

La communauté internationale a de bonnes raisons de se préoccuper de ce conflit et de tenter de le régler avant qu'il ne dégénère en guerre ouverte. Ce conflit risque de s'étendre à l'ensemble des Balkans et même à deux membres de l'OTAN, la Grèce et la Turquie. Le nouveau gouvernement albanais a déclaré ne pouvoir demeurer impassible alors que des Albanais sont assassinés au Kosovo. La plus grande menace pour la sécurité régionale est cependant la possibilité que l'importante population albanaise de la Macédoine soit emportée dans la tourmente. Si la Macédoine s'enflamme, la Bulgarie, la Serbie et même la Grèce pourraient être projetés dans la lutte. Ce sont les tensions en Macédoine même qui rendent l'instabilité outre frontière si menaçante. L'économie est en mauvaise posture, la corruption se développe et les relations avec les Albanais, tout en étant pas aussi mauvaises qu'au Kosovo, ne sont pas bonnes. De plus, une partie des Macédoniens se questionnent sur l'intégrité de leur pays, se rapprochant de la Bulgarie qui considère les Macédoniens comme des Bulgares (The Economist, 7 mars 1998, pp. 18,55 et 56). En outre, suite aux événements récents, la Grèce a pris parti pour Milosevic alors que la Turquie avertissait qu'elle ne serait pas indifférente à un conflit ethnique au Kosovo et que l'Albanie plaçait ses troupes en état d'alerte.

Le droit de la communauté internationale d'intervenir est basé sur le chapitre VII de la Charte des Nations unies qui porte sur les actions en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression et en particulier sur les articles 41 et 42. Le premier prévoit que le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions et peut inviter les membres des Nations unies à appliquer ces mesures. L'article 42 prévoit que le Conseil de sécurité, s'il estime que les mesures prévues à l'article 41 sont inadéquates ou se sont révélées telles, peut entreprendre aux moyens de forces aériennes, navales ou terrestres toute action qu'il juge nécessaire au rétablissement de la paix et de la sécurité internationale. Ce droit d'intervention valait à l'origine pour les conflits interétatiques, étant donné que l'égalité souveraine de chacun des états prime depuis l'adoption de la Charte des Nations unies (chapitre I article 2). Le droit d'ingérence humanitaire s'est imposé à l'opinion publique internationale par le biais du droit d'accès aux victimes. Le droit d'ingérence est devenu politique par la mise en place des interventions de consolidation de la paix (F-J. Valiente et C. Trottier 1998). L'interprétation que l'on fait maintenant du chapitre VII permet au Conseil de sécurité d'intervenir dans un conflit intraétatique s'il juge que la sécurité internationale est menacée.

Dans le cas du Kosovo, ce ne sont pas les Nations unies qui ont pris l'initiative, mais le Groupe de contact établi en 1994 pour coordonner les actions diplomatiques susceptibles de favoriser la paix dans la région. Ce groupe est composé des ministres des Affaires étrangères des États-Unis,

de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Russie. Le président Slobodan Milosevic a rejeté les appels à la modération de la part de la diplomatie internationale, se déclarant résolument opposé à toutes tentatives d'internationaliser les enjeux liés à l'autonomie ou l'indépendance du Kosovo (CNN, 8 mars 1998). Le Groupe a déclaré dans un communiqué conjoint que la répression violente de l'expression pacifique d'idées politiques est complètement indéfendable. Les violations sérieuses des droits humains, des libertés civiles, de la liberté d'expression politique sont des sujets qui préoccupent tous les membres de la communauté internationale, a répondu le Secrétaire au Foreign Office, Robin Cook (CNN, 9 mars 1998). Pour sa part, monsieur Rugova a déclaré que les Kosovars voulaient une présence internationale lors d'éventuelles négociations pour s'assurer que les Serbes respectent les ententes qui pourraient intervenir (CNN, 12 mars 1998). Le Groupe de contact a aussi demandé à l'ancien premier ministre espagnol, Felipe Gonzales d'agir comme médiateur lors des futures discussions.

Le Groupe de contact s'est entendu le 9 mars 1998 sur une série de sanctions auxquelles la Yougoslavie devra faire face si des efforts ne sont pas faits pour que cessent les exactions au Kosovo:

- Le soutien à une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies imposant un embargo complet sur les armes.

- Le refus de fournir des équipements qui peuvent servir à la répression.

- Le refus de visas aux officiels de la République Fédérale de Yougoslavie et à toute autre personne responsable de la répression.

- Un moratoire sur le financement gouvernemental de crédits à l'exportation et le financement des privatisations en Serbie.

- Le gel des actifs yougoslaves détenus à l'étranger.

Cependant, la Russie ne s'est montrée d'accord qu'avec les deux premières mesures. Les forces spéciales de police devaient être retirées du Kosovo dans les dix jours pour éviter des sanctions supplémentaires et le Groupe de contact devait réviser la situation le 25 mars 1998. Le texte de cette résolution a été transmis au Conseil de sécurité des Nations unies.

#### **4. COMMENT L'INTERVENTION INTERNATIONALE PEUT S'OPÉRER?**

##### **A. Norme de comportement et mécanismes de renforcement.**

Idéalement, lorsqu'une tierce partie intervient dans un conflit, elle ne devrait pas le faire uniquement pour réduire l'intensité du conflit, mais aussi pour promouvoir de nouvelles normes qui permettront aux parties de mieux gérer leurs relations de façon à éviter l'escalade du conflit à l'avenir.

Une norme existe en autant qu'un groupe social agit habituellement d'une certaine façon ( et souvent est puni s'il n'agit pas de cette manière). Les normes sont donc graduées et peuvent croître ou décroître (Mandell et Tomlin 1991, p.45).

Les mêmes auteurs énumèrent les mécanismes de renforcement des normes : établissement de métanormes, domination, internationalisation, dissuasion, participation, droit et réputation, les plus importants étant la domination et la réputation. La domination consiste en sanctions potentielles suffisantes pour transformer le comportement désiré en norme. Les effets de réputation offrent aussi un moyen de promouvoir une norme. Comme certains acteurs sont récompensés (punis) pour le caractère positif (négatif) associé à leur comportement, les autres peuvent discerner le " signal " et comprendre quel comportement adopter. Plus simplement, il s'agit du bon vieux principe de la carotte et du bâton.

Le Groupe de contact a énoncé la norme qu'il voulait que monsieur Milosevic adopte: les unités spéciales de police doivent être retirées du Kosovo dans les dix jours, le commissaire aux droits humains des Nations unies doit pouvoir faire enquête sur les attaques survenues dans la province du sud de la Serbie et l'accès au Kosovo doit être rendu possible au Comité international de la Croix Rouge, à d'autres organismes humanitaires et aux diplomates (CNN, 9 mars 1998). En outre, la communauté internationale a aussi voulu énoncer une norme de comportement pour les extrémistes albanais en condamnant le terrorisme, incluant les attaques contre la police serbe.

De même, le Groupe de contact a utilisé la menace de sanctions pour amener le gouvernement de monsieur Milosevic à adopter la norme édictée. L'effet de réputation a aussi été utilisé en ce que la France et l'Allemagne pourraient offrir des accords de coopération à la Yougoslavie en retour de concessions sur le Kosovo. À une réunion de la Commission des Nations unies sur les droits humains tenue à Genève, le Premier ministre de la France, Lionel Jospin , le Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne et le Vice-ministre des Affaires étrangères de Russie ont réclamé la fin des violences au Kosovo. À la même réunion, le Ministre d'état aux Affaires étrangères d'Angleterre, Tony Lloyd, a déclaré qu'il était important que les autorités yougoslaves réalisent qu'il y avait "une unanimité mondiale " à condamner la violence contre les Albanais dans la province troublée de Serbie (CNN, 17 mars 1998).

## **B. Stratégies de changement.**

La tierce partie qui se place en médiateur dans un conflit doit adopter des stratégies de communication et d'influence qui expriment et façonnent les comportements de négociation. Ces stratégies jouent un rôle de " formulation " et de " manipulation ", ce dernier étant la forme de médiation la plus efficace. Le rôle de " formulation " se joue par le mécanisme d'intégration qui consiste à identifier une solution à l'intérieur d'une zone potentielle d'accord. Le rôle de " manipulation " se joue par deux mécanismes, la pression, qui consiste à réduire la gamme des possibilités de désaccords offertes aux parties et la compensation, qui consiste à augmenter les possibilités d'accords (Mandell et Tomlin 1991, pp.46 et 47).

Le mécanisme d'intégration s'exprime par la priorité donnée à faire cesser la violence. L'objectif ne peut pas être beaucoup plus ambitieux. On peut dire clairement à monsieur Milosevic qu'attaquer des gens innocents et appeler cela de la lutte anti-terroriste n'est pas tolérable et le

comportement attendu de non-violence et de respect des droits humains peut être supporté par la menace de renforcement des sanctions ( The Economist, 7 mars 1998).

Dans ce cas ci, la pression s'exerce par un processus d'endiguement de la violence. Les 700 militaires au service de l'ONU stationnés en Macédoine y ont justement été postés pour empêcher tout débordement d'un tel conflit. De plus, la communauté internationale devrait faire pression sur le gouvernement de Macédoine pour qu'il améliore ses relations avec la population albanophone et les pays de l'ouest qui supporte l'économie de l'Albanie devraient user de leur influence pour garder ce pays en dehors du conflit (The Economist 7 mars 1998). L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a aussi autorisé des mesures qui permettent une observation adéquate des frontières du Kosovo et la prévention des effets possibles de débordement de la crise (CNN 11 mars 1998).

Le mécanisme de compensation consiste à limiter la solution recherchée pour la rendre plus acceptable pour les Serbes et le gouvernement yougoslave. Comme l'a déjà écrit Samuel P. Huntington : " au vingtième siècle, le sentiment contre le divorce politique, c'est-à-dire la sécession , est presque aussi fort que le sentiment contre le divorce marital au dix-neuvième siècle" (Lijhart 1990, p.493). Dans un processus de résolution de conflit entre un pouvoir central et un groupe ethnique, les acteurs extérieurs veulent rarement envisager les événements les plus craints par le gouvernement central au pouvoir (Horowitz 1990, p.473). C'est ainsi que les États Unis et l'Union Européenne ont signalé leur opposition à l'indépendance du Kosovo, craignant que tout changement au découpage des frontières dans les Balkans provoque une guerre plus étendue. L'Union Européenne a émis un communiqué qui ne fait aucune référence à l'autonomie de la province et qui se borne à encourager un dialogue visant à atteindre une entente selon laquelle le Kosovo obtiendrait un statut amélioré au sein de la Yougoslavie (CNN 12 mars 1998). Cette attitude a été adoptée, même si la majorité des Albanais du Kosovo souhaite maintenant l'indépendance. La communauté internationale a jugé préférable de ne pas encourager la voie de l'indépendance car les Serbes et le gouvernement yougoslave sont foncièrement contre l'indépendance du Kosovo pour des raisons historiques et religieuses.

## **5. POSSIBILITÉS DE SOLUTIONS POLITIQUES.**

À moyen terme, il faudra trouver une solution plus durable aux tensions interethniques au Kosovo. Les possibilités, si on exclut le statut quo, sont : la partition, la sécession et le partage du pouvoir.

La partition et la sécession ont des effets négatifs importants :

Dans le cas de la partition, l'indépendance du Kosovo lui serait consentie en échange d'une redéfinition de ses frontières. La Serbie conserverait le contrôle de la partie nord où se trouve la population serbe et quelques uns des sites historiques et religieux les plus importants. Cependant, comme la plupart des richesses matérielles du Kosovo se trouvent au nord, les Albanais ne sont pas susceptibles de céder la partie du territoire la plus riche et combattraient probablement l'idée. De plus, ils pourraient demander une partition similaire des régions frontalières de la Serbie peuplées en majorité d'Albanais. Une difficulté additionnelle se présenterait lorsqu'il s'agirait de trouver les termes selon lesquels la nouvelle frontière internationale serait dessinée. Le choix

selon une base ethnique, religieuse, géographique ou historique est de nature à causer bien des désagréments. En outre, la communauté internationale serait réticente à continuer à appliquer le précédent d'une division des frontières basée sur les ethnies, comme elle l'a fait en Bosnie.

La plus extrême des solutions, la sécession et l'indépendance complète, serait celle qui rencontrerait la préférence de la majorité des Albanais du Kosovo. Certains d'entre eux sont même d'avis qu'une fois l'indépendance obtenue, le Kosovo devrait se fusionner à l'Albanie. Or, les autorités serbes ont déclaré qu'ils combattraient par les armes la sécession du Kosovo. Étant donné sa structure économique, le Kosovo aurait de la difficulté à survivre comme État indépendant, surtout si la Serbie conservait le contrôle du nord du territoire. Même si leurs droits leur étaient garantis, cela pourrait aussi amener l'émigration de la population minoritaire serbe du Kosovo. La communauté internationale est peu susceptible de reconnaître l'indépendance du Kosovo, ne voulant pas "balkaniser" davantage les Balkans, craignant que l'indépendance inspire les Albanais de la Macédoine pour tenter la même chose. L'indépendance ne mènerait pas non plus nécessairement à la fusion avec l'Albanie. L'Albanie a exprimé peu d'intérêt pour avoir le Kosovo comme province ni fourni un grand soutien à la cause albanaise au Kosovo. Même si le rêve de la "Grande Albanie" est toujours vivant, les récents problèmes de l'Albanie ont refroidi l'intérêt de la plupart des Albanais du Kosovo pour se joindre à ce pays (CEIP 1<sup>er</sup> novembre 1997).

Il est presque toujours préférable d'accommoder différents groupes ethniques dans le même État avec les garanties appropriées d'influence politique et d'autonomie (l'approche du partage du pouvoir), que de les assigner à des territoires séparés. Le partage du pouvoir peut se définir selon quatre caractéristiques, les deux premières étant la participation des représentants de tous les groupes dans le gouvernement du pays et un degré élevé d'autonomie pour chacun d'eux. Les caractéristiques secondaires sont la proportionnalité et le droit de veto pour la minorité. Sur tous les sujets d'intérêt commun, les décisions devraient se prendre conjointement par les différents groupes ou leur représentants alors que les décisions portant sur les autres sujets devraient se prendre par et pour le groupe directement concerné. Si les groupes sont concentrés chacun sur un territoire défini, l'autonomie peut s'institutionnaliser par le fédéralisme. Si les groupes sont mélangés sur le territoire, l'autonomie devra prendre une forme non territoriale ou une forme combinée territoriale et non territoriale (Lijphart 1990, p.494).

Lijphart a identifié neuf facteurs qui favorisent l'adoption et le succès du mécanisme de partage du pouvoir. Les deux principaux sont l'absence d'un groupe ethnique majoritaire et de disparités socio-économiques importantes entre les groupes. Les sept autres facteurs sont : même dimension des groupes afin de créer un équilibre du pouvoir entre eux; des groupes qui ne sont pas trop nombreux de façon à ne pas rendre les négociations entre eux trop difficiles et compliquées; une population totale relativement peu nombreuse de façon à ce que le processus de décision soit moins complexe; la présence d'un danger commun externe qui favorise l'unité interne; l'existence de loyautés qui soient au dessus des loyautés dues purement à des facteurs ethniques; des groupes ethniques concentrés géographiquement de façon à ce que le fédéralisme puisse être utilisé pour promouvoir l'autonomie et finalement l'existence de tradition de compromis entre les groupes (Lijphart 1990, pp.497 et 498).

Ces facteurs ne sont cependant pas décisifs, ils ne sont que des facteurs facilitants et même si plusieurs conditions ne sont pas favorables, le succès est encore possible (Lijhart 1990, p.498).

La situation au Kosovo est très difficile en ce qui regarde l'application du mécanisme du partage du pouvoir. Plusieurs des facteurs favorables à ce mécanisme ne sont pas présents, incluant les principaux. En effet, un des groupes, les Albanais, est nettement majoritaire (90% de la population et avec un taux de natalité supérieur à celui des Serbes) et ce même groupe est socio-économiquement plus faible que le groupe minoritaire Serbe. En guise d'illustration, le 22 mars 1998, la simple mise en pratique d'un accord signé en 1996 sur la normalisation des relations en matière d'éducation a provoqué la protestation de milliers de Serbes. Le doyen serbe de l'Université de Pristina a déclaré à cette occasion : "La signature d'aujourd'hui représente le début de la vente du Kosovo; nous ne permettront pas aux enfants des séparatistes d'être bercés dans le berceau serbe" (CNN 23 mars 1998).

## 6. CONCLUSION

Du point de vue de la communauté internationale, la meilleure solution à long terme repose sur le mécanisme du partage du pouvoir malgré les difficultés inhérentes à son application. Les frontières seraient protégées et les Albanais recouvreraient leurs droits et même une certaine autonomie et le danger de débordement du conflit serait évité.

Mais, cette solution sera difficile à établir et à maintenir. Une entente est intervenue pour le retrait des forces serbes du Kosovo, pour le retour sécuritaire des réfugiés et des personnes déplacées et pour qu'une force d'observation de l'OSCE de 2000 membres puissent circuler librement et superviser les prochaines élections. Cette entente a été obtenue seulement après que l'OTAN ait menacé Milosevic de frappes aériennes et rappelez vous bien que l'Armée de libération du Kosovo n'est pas partie à l'entente. Il est évident que la pression devra être maintenue pour un certain temps.

Un statut spécial pour le Kosovo et une forme de partage du pouvoir avec les Serbes à l'intérieur de la Yougoslavie sera probablement imposée par la communauté internationale, mais comme les racines du conflit sont très profondes, il y a une forte possibilité que dans quelques mois, quelques années, il y aura un nouveau combat pour l'indépendance du Kosovo avec une forte opposition des Serbes. Alors, la communauté internationale sera encore préoccupée par cette région du monde pour encore longtemps.

## RÉFÉRENCES

Allain, M-F and Galmiche X, "Guerre sans armes au Kosovo" in : *Le Monde Diplomatique*, Internet edition, May 1992  
<http://www.monde-diplomatique.fr/md/index.html>

CEIP, *Kosovo : From crisis to a Permanent Solution*, Internet edition, November 1, 1997.

Chiclet, Christophe "Nouvelle menace pour les Balkans : la poudrière du Kosovo" in : *Le monde diplomatique*, Internet edition, March 17,1998.

CNN, *World News*, Internet edition.

Hampson, Fen Osler, *Nurturing peace : why settlements succeed or fail*, United States Institute of Peace, Washington DC, 1996, 287 pages.

Horowitz, DL, "Making Moderation Pay : The Comparative Politics of Ethnic Conflict Management" in : Montville, J.V. ed. *Conflict and Peacemaking in Multiethnic Societies*, Lexington Books, Lexington Mass, 1990, 287 pages.

La Presse " Belgrade rejette le plan européen sur le Kosovo", March 28, 1998, p. A-27.

Legault, A. Stein, J. Sigler, B, *L'analyse des conflits internationaux*, CQRI, Québec, 1979, 175 pages.

Lijphart, Arend, "The Power-sharing Approach" in : Montville, J.V. *Op.Cit.*, PP. 491 to 509.

Lutard, Catherine, " Le feu sous la cendre en Yougoslavie" in *Le monde diplomatique*, Internet edition, November 1992.

Mandell, B.S. et Tomlin, B. W. " Mediation in The Development of Norms to Manage Conflict: Kissinger in the Middle East " dans: *Journal of Peace Research*, vol.28, no.1, 1991, pp.43 à 55.

Tinck, Henri, "Une terre sainte de l'orthodoxie" in *Le Devoir*, March 17, 1998, p.1.

Valiente, F.J. et Trottier,C. *Les interventions de paix et le droit d'ingérence*. Document de travail, Chaire Téléglobe Raoul-dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM, Montréal, mars 1998.